



(12) **DEMANDE DE BREVET EUROPEEN**

(43) Date de publication:
04.04.2001 Bulletin 2001/14

(51) Int Cl.7: **E05C 9/04**

(21) Numéro de dépôt: **00440255.8**

(22) Date de dépôt: **28.09.2000**

(84) Etats contractants désignés:
AT BE CH CY DE DK ES FI FR GB GR IE IT LI LU
MC NL PT SE
 Etats d'extension désignés:
AL LT LV MK RO SI

(72) Inventeurs:
 • **Alvarez, Eric**
57870 Hommert (FR)
 • **Arnold, André**
57445 Reding (FR)

(30) Priorité: **28.09.1999 FR 9912264**

(74) Mandataire: **Rhein, Alain**
Cabinet Bleger-Rhein
8, Avenue Pierre Mendès France
67300 Schiltigheim (FR)

(71) Demandeur: **FERCO INTERNATIONAL Ferrures**
et Serrures de Bâtiment Société Anonyme
57400 Sarrebourg (FR)

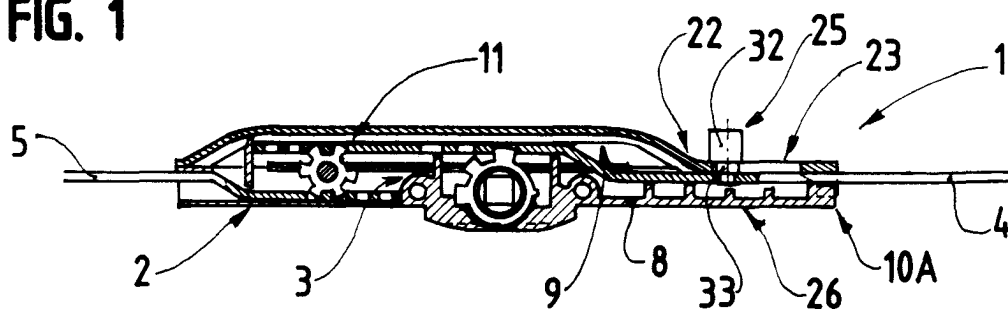
(54) **Crémone pour menuiserie de type porte ou fenêtre**

(57) Crémone pour menuiserie de type porte ou fenêtre, comprenant un boîtier (2) accueillant un mécanisme de commande (3) pour amener au moins une tringle de manoeuvre (4,5) dans une position de verrouillage ou de déverrouillage, ledit boîtier (2) comportant, dans sa partie avant (9), des moyens de fixation (10) pour la réception d'un élément formant couvercle (11) pourvu de moyens de fixation complémentaires (12), cet élément formant couvercle (11) comportant, une ouverture oblongue (24) pour le passage d'un organe de ver-

rouillage (25).

L'élément formant couvercle (11) emprunte une structure en forme de U et comporte, à l'une au moins de ses extrémités (22), en particulier du côté dudit organe de verrouillage (25), un prolongement (23) plan pourvu d'une ouverture (24) pour le passage de ce dernier et comportant des moyens de fixation complémentaires (12A), prévu apte à coopérer avec des moyens de fixation (10A) associés à un prolongement complémentaire (26) dudit boîtier (2).

FIG. 1



Description

[0001] L'invention concerne une crémone pour menuiserie de type porte ou fenêtre comprenant un boîtier prévu apte à prendre position dans une rainure d'encastrement en feuillure de menuiserie et accueillant un mécanisme de commande pour amener au moins une tringle de manoeuvre s'étendant au-dessus et/ou en-dessous dudit boîtier dans une position de verrouillage ou de déverrouillage, ledit boîtier comportant, dans sa partie avant, des moyens de fixation pour la réception d'un élément formant couvercle pourvu de moyens de fixation complémentaires, cet élément formant couvercle comportant, encore, dans sa face avant, une ouverture oblongue pour le passage d'un organe de verrouillage, tel qu'un rouleau ou galet soumis à l'action d'une tringle de manoeuvre.

[0002] La présente invention concerne le domaine de la quincaillerie du bâtiment et a trait, plus particulièrement, à des crémones dépourvues de têtes filantes susceptibles d'abriter leur tringle de manoeuvre.

[0003] Dans le domaine de la menuiserie en bois, il est assez usuel de retrouver en feuillure, notamment de l'ouvrant d'une porte ou fenêtre, une rainure d'encastrement accueillant les différents éléments d'une crémone voire d'une crémone-serrure. Dans tous les cas, s'il s'agit d'une crémone ou crémone-serrure, l'on dispose d'un boîtier renfermant un mécanisme de commande, notamment apte à agir sur une ou plusieurs tringles de manoeuvre s'étendant au-dessus et/ou en-dessous de ce boîtier. Très souvent elles sont abritées par une tête venant refermer la rainure d'encastrement au niveau de la menuiserie.

[0004] Quant au boîtier, il est, lui aussi, rapporté à l'arrière de ladite tête, souvent à l'aide de moyens de rivetage qui apparaissent, évidemment de manière inesthétique, du côté externe de cette tête. Par ailleurs, ce boîtier est usuellement défini par deux parois latérales dissociées que l'on vient solidariser, là encore par rivetage ou moyen similaire, après avoir disposé entre elles les pièces du mécanisme de commande.

[0005] Dans le cas de menuiseries en aluminium ou PVC, les profilés les constituants définissent, très fréquemment en feuillure, une rainure en forme « U » ou de « T » capable d'accueillir les différents éléments d'une ferrure de verrouillage du type crémone ou crémone-serrure. A propos de ces dernières une gamme de produits très spécifiques a été développée mettant à profit une telle rainure pour s'affranchir de l'usage d'une tête filante pour abriter les brins de tringles de manoeuvre s'étendant au-dessus et/ou en dessous du boîtier du mécanisme de commande.

[0006] Toutefois, pour empêcher l'accès aux différentes pièces qui composent ce dernier en l'absence d'une telle tête il a fallu trouver une solution pour refermer ledit boîtier dans sa partie avant. Ainsi, très souvent, ce boîtier est défini sous forme de deux demi-coquilles aptes à accueillir ledit mécanisme de commande et qui,

une fois assemblées, définissent une paroi avant à l'arrière de laquelle viennent s'engager la ou les tringles de manoeuvre s'étendant au-dessus et/ou en-dessous de ce boîtier.

[0007] Dans ces conditions, non seulement les deux demi-coquilles du boîtier ne peuvent être assemblées qu'une fois l'ensemble des pièces du mécanisme de commande convenablement positionné dans au moins l'une d'entre elles, mais aussi encore faut-il, au préalable, amener la ou les tringles de manoeuvre en coopération avec ce mécanisme de commande.

[0008] En fin de compte, l'absence de tête fragilise la tringle lors des manutentions et conditionnements qu'il s'agit par ailleurs d'adapter.

[0009] A noter, cependant, que pour éviter l'assemblage de ce boîtier en présence des tringles de manoeuvre, il est connu une solution consistant à agir, au travers du mécanisme de commande, non pas directement sur cette ou ces tringles de manoeuvre, mais sur des chevalets qui viennent prolonger ces dernières à l'intérieur du boîtier. En somme après assemblage de ce dernier, lesdites tringles de manoeuvre peuvent être raccordées aux extrémités de ces chevalets rendues accessibles extérieurement au boîtier.

[0010] Il va sans dire que cela pose le problème de cette liaison entre chevalet et tringle qui, par ailleurs, doit être rendue inaccessible et donc invisible en feuillure de menuiserie.

[0011] A ce propos, si l'on se réfère au document EP-A.0589.170 on constate qu'il y est décrit une crémone pour menuiserie du type porte ou fenêtre, comportant un boîtier monobloc sur lequel est encliqueté, en partie avant, un couvercle sous forme d'une tête. Par ailleurs, en partie supérieure du boîtier ce couvercle se prolonge et comporte une ouverture pour le passage d'un galet commandé sous l'impulsion d'une tringle ou un chevalet actionné par le mécanisme de commande de ladite crémone. En fait, on notera qu'ici ce boîtier formant tête comporte, à chacune de ses extrémités, des rabats destinés à assurer la jonction avec des prolongements de tête et qui sont fixés au travers de vis de fixation venant coopérer avec la menuiserie. Si, dans ce cas, ces prolongements sont parfaitement maintenus, c'est au prix d'organes de fixation additionnels nécessitant, en particulier, une opération d'usinage au niveau de la menuiserie, ainsi qu'une opération de vissage. Evidemment, une telle solution contraignante répond aux conditions de bon fonctionnement du galet de verrouillage. Celui-ci vient, en effet, traverser une ouverture oblongue au niveau dudit prolongement du couvercle de boîtier pour coopérer avec la tringle de manoeuvre venant se déplacer à l'arrière.

[0012] En fin de compte, on observera que les rabats et, donc, les vis de fixation les traversant ont pour fonction, initialement, de contribuer à la liaison : boîtier-prolongateurs de têtes et de tringles.

[0013] En fait, comme cela a déjà été rappelé ci-dessus, la présente invention s'inscrit dans un contexte un

peu particulier puisqu'il s'agit d'une crémone capable de prendre position dans une rainure en « U » ou en « T » de menuiserie, en particulier en aluminium ou en PVC, ceci en l'absence de têtes venant habituellement recouvrir les brins de tringles de manoeuvre s'étendant au-dessus et/ou en-dessous du boîtier du mécanisme de commande.

[0014] Dans ces conditions le couvercle du boîtier doit être parfaitement maintenu, en particulier au niveau de ses extrémités lorsque ce couvercle est prolongé et comporte une ouverture pour le passage d'un galet, prolongement qui, s'il n'est pas convenablement maintenu, peut venir gêner le déplacement de ce galet. Il peut encore se présenter de manière légèrement décollée par rapport au plan de la feuillure de la menuiserie ce qui, non seulement, est inesthétique, mais en outre, un usager peut venir s'y accrocher au passage.

[0015] Aussi, l'invention résout le problème au travers d'une crémone pour menuiserie de type porte ou fenêtre comprenant un boîtier prévu apte à prendre position dans une rainure d'encastrement en feuillure de menuiserie et accueillant un mécanisme de commande pour amener au moins une tringle de manoeuvre s'étendant au-dessus et/ou en-dessous dudit boîtier dans une position de verrouillage ou de déverrouillage, ledit boîtier comportant, dans sa partie avant, des moyens de fixation pour la réception d'un élément formant couvercle pourvu de moyens de fixation complémentaire, cet élément formant couvercle comportant, encore, dans sa paroi avant, une ouverture oblongue pour le passage d'un organe de verrouillage, tel qu'un rouleau ou galet soumis à l'action d'une tringle de manoeuvre.

[0016] Selon l'invention ledit élément formant couvercle emprunte une structure en forme de « U » et comporte, à l'une au moins de ses extrémités, en particulier du côté dudit organe de verrouillage, un prolongement sensiblement plan pourvu d'une ouverture pour le passage de ce dernier et comportant des moyens de fixation complémentaires, notamment à son extrémité libre, prévu apte à coopérer avec des moyens de fixation associés à un prolongement complémentaire dudit boîtier.

[0017] En fin de compte, si dans le cadre de l'état de la technique le boîtier était habituellement dimensionné de manière à ne contenir que le mécanisme de commande de la crémone, on a imaginé, contrairement à une démarche habituelle de réduction de la taille des pièces, à prolonger ce boîtier de sorte qu'il puisse s'étendre sous le prolongement plan du couvercle au travers duquel vient se présenter saillant le rouleau ou galet qu'on retrouve, habituellement, au-dessus et/ou en-dessous d'un tel boîtier. Cela permet, de manière avantageuse, d'assurer le maintien, en particulier à son extrémité libre, de ce prolongement du couvercle par rapport audit boîtier, sans qu'il ne soit nécessaire de faire appel à des organes de fixation de type vis ou autres. On notera, d'ailleurs, que l'engagement d'une telle vis de fixation nécessite l'aménagement d'une lumière oblongue dans la tringle au droit de son passage. A cela

viennent s'ajouter les contraintes et les risques d'un montage incorrect susceptible de conduire à une gêne dans le déplacement de la tringle de manoeuvre traversée par cette vis.

[0018] D'autres buts et avantages de la présente invention apparaîtront au cours de la description qui va suivre et au vu des dessins ci-joints se rapportant à un mode de réalisation.

10 . La figure 1 est une représentation en élévation de la crémone, objet de la présente invention, le boîtier accueillant le mécanisme de commande et le couvercle étant illustrés en coupe.

15 . La figure 2 est une vue de dessus du boîtier seul.

. La figure 3 est une représentation schématisée et en coupe selon III-III de la figure 2.

20 . La figure 4 est une représentation schématisée et en coupe longitudinale de l'élément formant couvercle.

25 . La figure 5 est une vue schématisée et en coupe selon V-V de la figure 4.

. La figure 6 est une représentation schématisée et vue du dessus de la figure 4.

30 . La figure 7 est une représentation schématisée du montage par clipage de l'élément formant couvercle sur la partie avant du boîtier.

35 . La figure 8 est une représentation similaire à la figure 7 illustrant le montage de l'élément formant couvercle par emboîtement sur la partie avant du boîtier.

[0019] Comme plus particulièrement visible dans les figures du dessin ci-joint, la présente invention concerne le domaine des crémones pour menuiserie de type porte ou fenêtre.

[0020] Une telle crémone 1 comporte un boîtier 2 prévu apte à prendre position dans une rainure d'encastrement en feuillure de menuiserie qui, pour des questions de commodité et de compréhension de l'invention, n'a pas été représentée sur les figures.

[0021] Quoi qu'il en soit ce boîtier 2 accueille un mécanisme de commande 3 pour amener une tringle de manoeuvre 4, 5, s'étendant au-dessus et/ou en-dessous du boîtier 2 dans une position de verrouillage ou de déverrouillage. En fait le boîtier 2 est de forme monobloc et défini par deux parois latérales 6, 7 sensiblement parallèles entre elles et solidaires d'un fond 8 de sorte que ce boîtier 2 est ouvert en partie avant 9 pour la réception, au travers de cette dernière, des différentes pièces que composent le mécanisme de commande 3.

[0022] Cette partie avant 9 du boîtier 2 comporte encore, de manière avantageuse des moyens de fixation 10 d'un élément formant couvercle 11 pourvu de moyens de fixation complémentaires 12.

[0023] De tels moyens de fixation 10, ainsi que les moyens de fixation complémentaires 12, peuvent être prévus de type à encliquetage et/ou à emboîtement. Les figures 3, 4, 5 et 7 correspondent à un mode de réalisation où l'élément formant couvercle 11 vient s'encliquer sur la partie avant 9 du boîtier 2. Ainsi, cet élément formant couvercle 11 présente une section sensiblement en « U » de manière à venir coiffer le boîtier 2 dans sa partie avant 9. Il comporte une paroi avant 13 d'où s'étendent, en bordure longitudinale 14, 15 des parois latérales 16, 17 parallèles prévues aptes à venir se superposer, extérieurement au boîtier 2, aux parois latérales 6 et 7 de ce dernier.

[0024] Du côté interne 18 ces parois latérales 16, 17 de l'élément formant couvercle 11 comporte des moyens de fixation complémentaires 12 sous forme d'un rebord 19 formant redan, continu ou discontinu, prévu apte à coopérer avec un rebord d'accrochage 20, là encore de type continu ou discontinu, ménagé du côté externe 21 aux parois latérales 6, 7 du boîtier 2 et correspondant, par conséquent, aux moyens de fixation 10.

[0025] Avantageusement, les rebords 19 comme visibles dans la figure 5 et/ou les rebords d'accrochage 20 visibles notamment figure 3, sont chanfreinés sur leur côté venant se situer en regard l'un de l'autre au moment de l'emboîtement, de manière à rendre celui-ci plus aisé. En fait, l'on vient ainsi faciliter le franchissement des rebords d'accrochage 20 associés au boîtier 2 par les rebords 19 de l'élément formant couvercle 11.

[0026] Comme il a été indiqué ci-dessus, tant les rebords 19 que les rebords d'accrochage 20 peuvent être continus ou discontinus. En fait, il en va de même des parois latérales 16, 17 de l'élément formant couvercle 11 qui peuvent se présenter sous forme de languettes.

[0027] Avantageusement, cet élément formant couvercle 11 comporte, à l'une au moins de ses extrémités 22, un prolongement 23 sous forme d'une paroi sensiblement plane et pourvue d'une ouverture 24 pour le passage d'un organe de verrouillage 25, tel qu'un galet cylindrique ou en forme de champignon, par ailleurs manœuvrable au travers de la tringle de manœuvre 4 s'étendant sous ledit prolongement 23.

[0028] En fin de compte et selon une caractéristique de la présente invention, sous ce prolongement 23 de l'élément formant couvercle 11 le boîtier 2 comporte, lui-même, un prolongement 26 lequel reçoit des moyens de fixation 10A prévus aptes à coopérer avec des moyens de fixation complémentaires 12A que comporte, en particulier à son extrémité libre 27, ledit prolongement 26 de l'élément formant couvercle 11.

[0029] Plus particulièrement, ces moyens de fixation complémentaires 12A se présentent sous forme d'une ou plusieurs languettes 28, 29 s'étendant sous ledit prolongement 23, en particulier à hauteur de son extrémité

30, pour venir coopérer avec un rebord d'accrochage ou encore un ou plusieurs tronçons de rebords d'accrochage 31 se situant du côté externe aux parois latérales 6, 7 dudit prolongement 26 du boîtier 2.

[0030] Il est évident, dans ces conditions, qu'un quelconque organe de verrouillage 25 sous forme d'un galet ou autre, est garanti d'un parfait guidage au travers de l'ouverture 24 dans le prolongement 23 de l'élément formant couvercle 11, dans la mesure où ce prolongement 23 est parfaitement maintenu au travers de sa coopération avec le prolongement 26 du boîtier 2.

[0031] Comme visible dans la figure 6 l'ouverture 24 dans le prolongement 23 de l'élément formant couvercle 11 peut se présenter sous forme d'une boutonnière en particulier lorsque ledit organe de verrouillage 25 adopte la forme d'un galet champignon ou d'une structure quelconque en « T » et présente, entre sa liaison avec la tringle de manœuvre 4 et sa partie d'extrémité 32 un tronçon 33 de section plus réduite et de hauteur au moins égale à l'épaisseur de la paroi définissant ledit prolongement 23 de l'élément formant couvercle 11.

[0032] Dans ces conditions, l'ouverture 24 en forme de boutonnière présente une partie 34 de largeur 35 ajustée à la section dudit tronçon 33 et de longueur dépendant de la course communiquée à cet organe de verrouillage 25 sous l'impulsion de ladite tringle de manœuvre 4. Par ailleurs, cette ouverture 24 comporte un passage 36 qui, lui, est ajusté à la partie d'extrémité 32 de section plus importante de cet organe de verrouillage 25 et dont la position est déterminée pour permettre le montage de l'élément formant couvercle 11, soit par simple encliquetage tel que visible dans la figure 7, ou par emboîtement comme représenté dans la figure 8.

[0033] En fait, dans une telle situation et au cours de l'assemblage, l'élément formant couvercle 11 est tout d'abord emboîté sur le boîtier 2 avant qu'il soit communiqué un déplacement longitudinal par rapport à ce dernier en vue de permettre à des ergots de retenue 19A, équipant, du côté interne 18, les parois latérales 16, 17 de l'élément formant couvercle 11, ainsi que le côté interne des languettes 28, 29 s'étendant sous le prolongement 23, de venir se glisser sous des rebord d'accrochage 20A, 31 correspondant. Bien évidemment de tels ergots de retenue 19A peuvent être configurés de manière analogue aux rebords 19 du mode de réalisation décrit plus haut, en ce qu'il peuvent être chanfreinés tout comme les tronçons de rebords d'accrochage 20A, 31 de manière à offrir à l'opérateur la possibilité soit d'emboîter l'élément formant couvercle 11 sur le boîtier 2 soit de clipper l'un sur l'autre.

[0034] Dans la mesure où un tel élément formant couvercle 11 n'a pas de réel rôle mécanique, hormis la fonction de maintien et de guidage de l'organe de verrouillage 25, mais, celui, tout simplement, de refermer le boîtier 2, par ailleurs de type monobloc, il est possible de le concevoir en un matériau synthétique, notamment par un procédé de moulage par injection et son esthétique peut être soignée en vue d'améliorer le design de

la crémone, dans sa partie visible en feuillure de menuiserie.

[0035] Etant donné, en outre, qu'il est susceptible d'être rapporté sur le boîtier 2 par le menuisier lui-même, au moment où celui-ci vient équiper une menuiserie du type porte ou fenêtre de ferrure adaptée, l'on peut envisager de le personnaliser.

[0036] En pratique, cet élément formant couvercle 11 peut porter, par exemple sur sa face apparente de la paroi avant 13, une ou plusieurs inscriptions publicitaires ou techniques sous forme d'étiquettes et/ou résultant du procédé de moulage par injection. Une telle solution ne peut être proposée dans le cas de boîtiers en deux parties nécessairement prémontées en usine, lors de la fabrication de la crémone. En effet, cela impliquerait des gestions de stocks alourdis pour le fabricant de ces crémones.

[0037] Par conséquent, l'invention vient répondre de manière efficace au problème posé.

Revendications

1. Crémone pour menuiserie de type porte ou fenêtre, comprenant un boîtier (2) prévu apte à prendre position dans une rainure d'encastrement en feuillure de menuiserie et accueillant un mécanisme de commande (3) pour amener au moins une tringle de manoeuvre (4, 5) s'étendant au-dessus et/ou en dessous dudit boîtier (2) dans une position de verrouillage ou de déverrouillage, ledit boîtier (2) comportant, dans sa partie avant (9), des moyens de fixation (10) pour la réception d'un élément formant couvercle (11) pourvu de moyens de fixation complémentaires (12), cet élément formant couvercle (11) comportant, encore, dans sa paroi avant (13), une ouverture oblongue (24) pour le passage d'un organe de verrouillage (25), tel qu'un rouleau ou gallet soumis à l'action d'une tringle de manoeuvre (4), caractérisée par le fait que l'élément formant couvercle (11) emprunte une structure en forme de U et comporte, à l'une au moins de ses extrémités (22), en particulier du côté dudit organe de verrouillage (25), un prolongement (23), sensiblement plan, pourvu d'une ouverture (24) pour le passage de ce dernier et comportant des moyens de fixation complémentaires (12A), notamment à son extrémité libre (30), prévu apte à coopérer avec des moyens de fixation (10A) associés à un prolongement complémentaire (26) dudit boîtier (2).
2. Crémone selon la revendication 1, caractérisée par le fait que les moyens de fixation (10 ; 10A) ainsi que les moyens de fixation complémentaires (12 ; 12A) sont prévus de type à encliquetage.
3. Crémone selon la revendication 1, caractérisée par le fait que les moyens de fixation (10 ; 10A) ainsi que les moyens de fixation complémentaires (12 ; 12A) sont prévus du type à emboîtement.
4. Crémone selon l'une quelconque des revendications précédentes, caractérisée par le fait que l'élément formant couvercle (11) est défini apte à venir coiffer le boîtier (2) dans sa partie avant (9) et comporte une paroi avant (13) d'où s'étendent, en bordure longitudinale (14, 15), des parois latérales (16, 17) ; du côté interne (18) de ces dernières celles-ci comportant des moyens de fixation complémentaires (12) sous forme d'un rebord (19) formant redan, continu ou discontinu, prévu apte à coopérer avec un rebord d'accrochage (20) continu ou discontinu ménagé du côté externe (21) aux parois latérales (6, 7) du boîtier (2) et correspondant aux moyens de fixation (10).
5. Crémone selon la revendication 4, caractérisée par le fait que les parois latérales (16, 17) de l'élément formant couvercle (11) se présentent sous forme de languettes.
6. Crémone selon l'une quelconque des revendications précédentes, caractérisée par le fait que les moyens de fixation complémentaires (12A) associés au prolongement (23) de l'élément formant couvercle (11) se présentent sous forme d'une ou plusieurs languettes (28, 29) s'étendant sous ledit prolongement (23), en particulier à hauteur de son extrémité (30), pour venir coopérer avec un rebord d'accrochage ou encore un ou plusieurs tronçons de rebord d'accrochage (31) se situant du côté externe aux parois latérales (6, 7) dudit prolongement (26) du boîtier (2).
7. Crémone selon les revendications 3, 4 et 6, caractérisée par le fait que les moyens de fixation (10) associés au boîtier (2) se présentent, du côté externe (21) aux parois latérales (6, 7) de ce dernier, sous forme de tronçons de rebord d'accrochage (20A) sous lesquels sont à même de venir se glisser des ergots de retenue (19A) équipant, du côté interne (18) les parois latérales (16, 17) de l'élément formant couvercle (11) et/ou le côté interne des languettes (28, 29) s'étendant sous le prolongement (23) de cet élément formant couvercle (11).
8. Crémone selon la revendication 7 ou les revendications 4 et 6, caractérisée par le fait que le rebord (19) ou, selon le cas, les ergots de retenue (19A), d'une part, et les rebords d'accrochage (20 ; 20A ; 31), d'autre part, sont chanfreinés sur leur côté venant se situer au regard l'un de l'autre au moment de l'encliquetage et/ou de l'emboîtement de l'élément formant couvercle (11) sur le boîtier (2).
9. Crémone selon l'une quelconque des revendications précédentes, caractérisée par le fait que les moyens de fixation (10) sont prévus de type à encliquetage.

tions précédentes, comportant un organe de verrouillage (25) adoptant la forme d'un galet champignon ou d'une structure quelconque en « T » et présentant, entre sa liaison avec la tringle de manoeuvre (4) et sa partie d'extrémité (32), un tronçon (33) de section plus réduite et de hauteur au moins égale à l'épaisseur de la paroi définissant ledit prolongement (23) de l'élément formant couvercle (11), caractérisée par le fait que l'ouverture (24) dans ledit prolongement (23) adopte une forme de boutonnière et présente une partie (34) de largeur (35) ajustée à la section dudit tronçon (33) de l'organe de verrouillage (25) et de longueur dépendant de la course communiquée à ce dernier sous l'impulsion de ladite tringle de manoeuvre (4), cette ouverture (24) comportant encore un passage (36) ajusté à la partie d'extrémité (32), de section plus importante, de cet organe de verrouillage (25) et dont la position est déterminée pour permettre le montage de l'élément formant couvercle (11), selon le cas, par encliquetage ou par emboîtement sur le boîtier (2).

25

30

35

40

45

50

55

FIG. 1

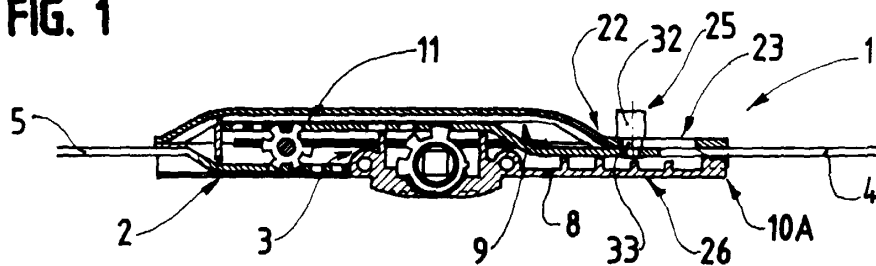


FIG. 2

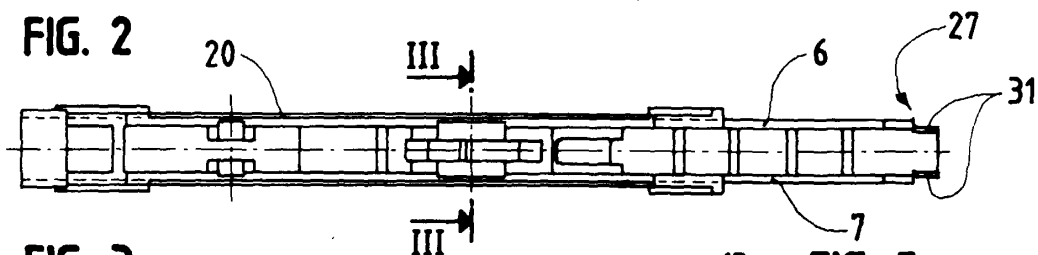


FIG. 3

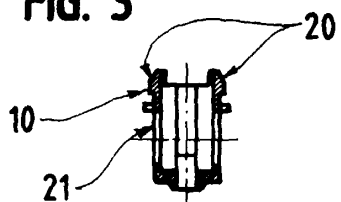


FIG. 5

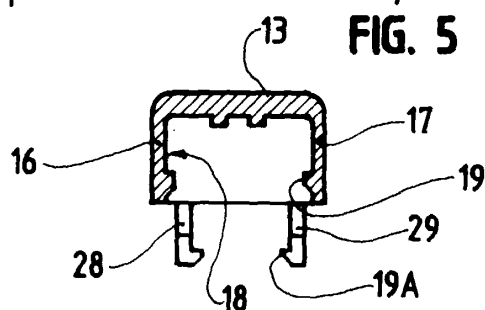


FIG. 4

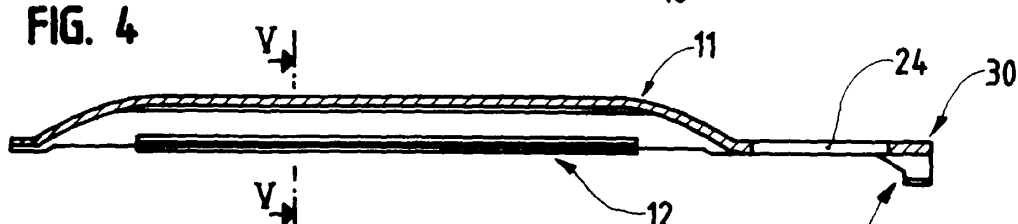


FIG. 6

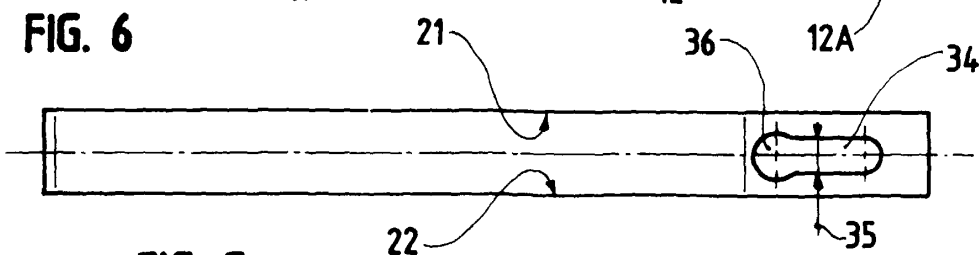


FIG. 7

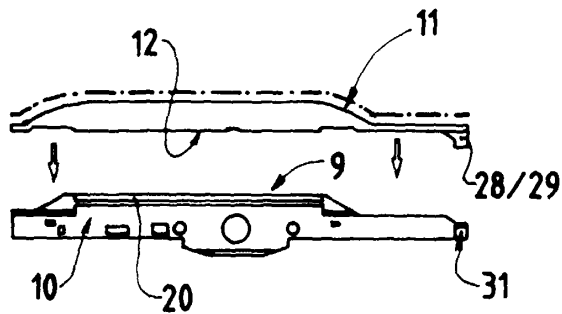
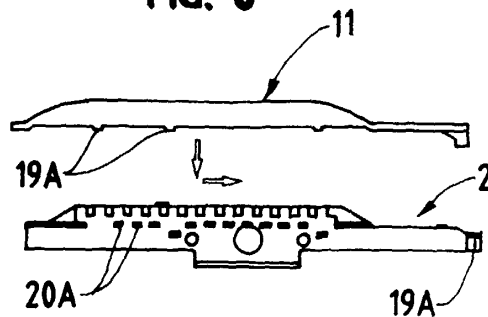


FIG. 8





Office européen
des brevets

RAPPORT DE RECHERCHE EUROPEENNE

Numéro de la demande
EP 00 44 0255

DOCUMENTS CONSIDERES COMME PERTINENTS			
Catégorie	Citation du document avec indication, en cas de besoin, des parties pertinentes	Revendication concernée	CLASSEMENT DE LA DEMANDE (Int.Cl.7)
X	GB 2 321 930 A (KING DEREK) 12 août 1998 (1998-08-12) * page 6, ligne 18 - page 7, ligne 12; figures 4,5 *	1	E05C9/04
D,A	EP 0 589 170 A (SIEGENIA FRANK KG) 30 mars 1994 (1994-03-30) * le document en entier *	1	
			DOMAINES TECHNIQUES RECHERCHES (Int.Cl.7)
			E05C E05B
Le présent rapport a été établi pour toutes les revendications			
Lieu de la recherche		Date d'achèvement de la recherche	Examineur
LA HAYE		19 janvier 2001	Pieracci, A
CATEGORIE DES DOCUMENTS CITES X : particulièrement pertinent à lui seul Y : particulièrement pertinent en combinaison avec un autre document de la même catégorie A : arrière-plan technologique O : divulgation non-écrite P : document intercalaire T : théorie ou principe à la base de l'invention E : document de brevet antérieur, mais publié à la date de dépôt ou après cette date D : cité dans la demande L : cité pour d'autres raisons & : membre de la même famille, document correspondant			

EPO FORM 1503 03.82 (P04C02)

**ANNEXE AU RAPPORT DE RECHERCHE EUROPEENNE
RELATIF A LA DEMANDE DE BREVET EUROPEEN NO.**

EP 00 44 0255

La présente annexe indique les membres de la famille de brevets relatifs aux documents brevets cités dans le rapport de recherche européenne visé ci-dessus.

Lesdits membres sont contenus au fichier informatique de l'Office européen des brevets à la date du

Les renseignements fournis sont donnés à titre indicatif et n'engagent pas la responsabilité de l'Office européen des brevets.

19-01-2001

Document brevet cité au rapport de recherche		Date de publication	Membre(s) de la famille de brevet(s)		Date de publication
GB 2321930	A	12-08-1998	GB	2289709 A	29-11-1995
EP 0589170	A	30-03-1994	DE	9212950 U	03-12-1992
			AT	129310 T	15-11-1995
			DE	59300786 D	23-11-1995
			ES	2080565 T	01-02-1996

EPO FORM P0460

Pour tout renseignement concernant cette annexe : voir Journal Officiel de l'Office européen des brevets, No.12/82